

"Je lance un appel aux parents pour la mise en œuvre de la RPT"

En tant que présidente d'insieme Valais romand, Nathalie Rey-Cordonier va jouer un rôle de premier plan en vue de l'application de la réforme de la péréquation financière (RPT) début 2008. Pour éviter que la cantonalisation de certaines tâches jusqu'ici dévolues à la Confédération n'aboutisse au démantèlement des droits des personnes handicapées, un vaste travail de lobbying auprès des autorités valaisannes l'attend. Mais son engagement de bénévole n'y suffira pas.

Texte: Anne Payot

Acceptée par le peuple en novembre 2004, la RPT doit entrer en vigueur le 1er janvier 2008. Afin d'influencer son application, la DOK (Conférence des organisations faitières de l'aide privée aux personnes handicapées) a mis sur pied au niveau national une "Communauté d'intérêts pour la mise en œuvre de la RPT", à laquelle participe notamment insiemi Suisse. Cette CI a commencé ses travaux en septembre 2005. Mais vu que le destin de la RPT se joue désormais essentiellement au niveau cantonal, des groupes similaires doivent être créés dans les 26 cantons d'ici au 1er mai 2006. Quel est votre sentiment vis-à-vis de cette RPT qui avance à grand pas?

Celui d'une certaine urgence: en Valais, à part le calendrier que vous évoquez, peu de choses ont été faites. Or l'enjeu de la RPT est primordial, puisqu'il s'agit de maintenir les acquis pour les personnes mentalement handicapées. Si rien n'est fait, nous constaterons les dégâts dans quatre, six, peut-être dix ans. Une chose est sûre: les parents subiront toute leur vie les conséquences de ce qui va se passer ces deux prochaines années (ce qui n'est pas le cas des professionnels du handicap, qui peuvent toujours changer d'orientation). D'où l'importance du lobbying à faire d'ici 2008. Je suis inquiète, car j'ai l'impression que les parents n'en ont pas encore conscience. Or leur appui est indispensable, car la structure essentiellement bénévole d'insiemi, ne va pas suffire à assurer l'engagement de fond nécessaire à ce travail.

Quelle image avez-vous de cette réforme?

L'image que j'en ai est plutôt négative, et je la redoute beaucoup. La RPT revient à abandonner un système centralisé d'aide aux personnes mentalement handicapées qui fonctionne bien, pour créer 26 systèmes cantonaux à l'avenir très incertain. Introduire des systèmes différents aboutira inévitablement à créer des inégalités entre personnes handicapées. D'ailleurs, les récentes décisions prises au Parlement fédéral concernant l'école prouvent qu'on fait fausse route avec la RPT: pour gagner en efficacité, il faut harmoniser les systèmes cantonaux au niveau national, non le contraire...



Nathalie Rey-Cordonier et son fils Simon

Qu'est-ce que la RPT va changer pour insiemi Valais romand?

Je crois que c'est la même difficulté qui se posera partout en Suisse. La RPT va révolutionner le rôle des associations régionales de parents. Celles-ci vont devoir s'impliquer comme jamais dans la défense de leurs intérêts auprès des autorités cantonales, sans qu'elles en aient forcément les moyens. Jusqu'à maintenant l'interlocuteur étant la Confédération, l'ensemble du travail de lobbying était assuré par insiemi Suisse à Berne. A l'avenir, la tâche du comité d'insiemi Valais romand – formé de sept bénévoles engagés à temps partiel – sera beaucoup plus vaste que l'organisation d'activités de loisirs. Le problème, c'est que nos engagements professionnels respectifs nous empêchent de consacrer le temps qui sera désormais nécessaire à défendre la cause des institutions et écoles spécialisées de tout le

Valais romand. Raison pour laquelle nous devons impérativement convaincre les parents de nous aider à nous faire connaître du public et des politiques.

Quelles sont les relations qu'insieme Valais romand entretient avec les autorités politiques valaisannes?

Elles sont pour l'instant assez peu développées, puisque les décisions nous concernant étaient jusqu'ici prises à Berne. *insieme* Valais romand fait partie de la Commission de l'enseignement spécialisé du canton, où des



rencontres annuelles nous permettent de faire connaître nos besoins. Pour le reste, les problèmes ont toujours été abordés au cas par cas. En contactant les chefs de services ou les conseillers d'Etat, *insieme* Valais romand obtenait en principe des résultats satisfaisants. C'est ainsi par exemple que l'intégration des enfants handicapés à l'école ordinaire a vu le jour. Ou qu'une unité d'accueil temporaire pour enfants et adolescents a pu être mise sur pied dans le Valais central.

Comment allez-vous vous y prendre pour intensifier le lobbying auprès des autorités valaisannes?

C'est encore assez flou, car pour être honnête cette stratégie est en cours d'élaboration. Le comité d'*insieme* Valais romand va commencer par se positionner en définissant ses lignes directrices, sur la base du programme en dix points reçu d'*insieme* Suisse fin

novembre. Nous enverrons des lettres en ce sens aux conseillers d'Etat responsables des affaires sociales et de l'éducation. Ce qui me rassure par rapport à ce travail de lobbying, c'est qu'on pourra aussi compter sur un réseau de professionnels. Je pense aux directeurs d'institutions avec lesquelles nous entretenons depuis longtemps des relations étroites.

Quels sont vos objectifs personnels dans la mise en œuvre de la RPT?

Mon but principal reste bien sûr la défense des acquis. Je ferai tout ce qui est en mon pouvoir pour éviter que la cantonalisation de la loi n'aboutisse au démantèlement des droits des personnes mentalement handicapées. J'ai un autre objectif qui me tient à cœur: me battre pour la création davantage d'unités d'accueil temporaire. A l'heure actuelle, de telles structures font cruellement défaut pour les personnes handicapées adultes. Or j'estime très prometteuses ces solutions intermédiaires, où la prise en charge est partagée entre parents et institutions. Leur mise en place décharge l'entourage des personnes mentalement handicapées, tout en permettant de réaliser des économies substantielles.

A quels obstacles vous attendez-vous dans la mise en œuvre de cette réforme?

Il ne faut pas perdre de vue que la RPT ne concerne pas que le social, mais toute une palette de domaines comme la sécurité, les transports, l'environnement, etc. Les autorités cantonales vont donc être assaillies de revendications de toutes parts, ce qui peut faire craindre que le monde du handicap ait de la peine à se faire entendre dans cette mêlée.

Avez-vous néanmoins quelques espoirs vis-à-vis de la RPT?

Bien sûr! Cette réforme offre l'occasion de se remettre fondamentalement en question et de se réorganiser de manière plus efficace. L'aspect positif de la réforme, c'est qu'en nous rapprochant des centres où se prennent les décisions, elle pourrait nous permettre de faire mieux entendre nos besoins. Je souhaite vivement que les politiques nous consultent avant de voter des lois pour les personnes handicapées. J'aimerais pouvoir les sensibiliser à tous ces destins individuels cachés derrière les dossiers, et d'autre part leur faire mieux connaître les spécificités de chaque institution. Ce sera à nous d'initier le rapprochement en améliorant notre communication, notamment par des journées portes ouvertes.

Pour en savoir plus:
www.perequation-financiere.ch ou www.nfa.ch

LA RPT EN BREF

En novembre 2004, les citoyens ont accepté de réformer la péréquation financière et la répartition des tâches entre Confédération et cantons. Après ce premier paquet fixant une base constitutionnelle, l'objectif est désormais la concrétisation de la RPT, par l'adoption ou la révision de certaines lois fédérales (loi sur l'AI, loi sur les prestations complémentaires, loi sur les institutions destinées à promouvoir l'intégration des personnes invalides). Transmis par le Conseil fédéral en septembre, le message est en cours d'examen au Parlement. Mais désormais, ce sont surtout les lois cantonales qui vont influencer le destin des personnes handicapées. Dans les cantons, les débats sur ces lois d'application ne font que commencer. Mais les deux prochaines années vont être déterminantes pour ces législations, dont l'entrée en vigueur est prévue pour le 1er janvier 2008.